

OBJET Nominations de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs
Articles L. 2121-33, L. 5211-7 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales

Par Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014 modifiée par Délibération n° 16/1-11 du 2 mars 2016 et par Délibération n° 17/5-005 du 12 juillet 2017, vous aviez désigné des délégués de notre assemblée pour siéger, entre autres :

au Conseil d'Administration du Parc national de la Réunion	ANNETTE Gilbert, <i>membre de droit</i> ESPERET Jean-Pierre ; <i>suppléant</i>
au Conseil de l'Ecole maternelle « Providence »	ESPERET Jean-Pierre ;
au Conseil d'Administration du Lycée « Georges Brassens »	EUPHRASIE Didier, ESPERET Jean-Pierre ;
du Lycée « Lislet Geoffroy »	VOLIA-GARNIER Laetitia, ESPERET Jean-Pierre ;
du LEPC « Julien de Rontaunay »	ESPERET Jean-Pierre, ADAME Brigitte
à la Commission consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome Saint-Denis / Gillot	ESPERET Jean-Pierre, <i>titulaires</i> DUCHEMANN Yvette, <i>suppléants</i> CHOPINET Gérard, BELIM Audrey ;
au Comité syndical du Syndicat intercommunal d'Exploitation d'Eau océanique (SIDE0)	EUPHRASIE Didier, <i>titulaires</i> ESPERET Jean-Pierre, LOWINSKY Jacques, <i>suppléants</i> MAILLOT Gérard, KICHENIN Virgile, MARCHAU Jean-Pierre ;
au Conseil de l'Ecole élémentaire « Camélias »	LOWINSKY Jacques.

Il y a lieu aujourd'hui de pourvoir au remplacement au sein des organismes précités :

- de Monsieur ESPERET, démissionnaire du Conseil municipal ;
- de Monsieur LOWINSKY Jacques au Conseil de l'Ecole élémentaire « Camélias ».

Je vous demande donc de procéder à cette nomination, étant précisé que les autres sièges de délégués répertoriés dans la liste précédente restent inchangés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

OBJET Nominations de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs
Articles L. 2121-33, L. 5211-7 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014 modifiée par Délibérations n° 16/1-11 du 2 mars 2016 et n° 17/5-005 du 12 juillet 2017 ;

Vu le RAPPORT N°18/2-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

En application des articles L. 2121-21 alinéa 4 et L. 2121-33 du CGCT, valide la nomination des délégués au sein d'organismes extérieurs, en remplacement de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, démissionnaire du Conseil municipal, ainsi qu'il suit :

au Conseil d'Administration du Parc national de la Réunion	BELDA David <i>suppléant</i>
au Conseil de l'Ecole maternelle « Providence »	SUDNIKOWICZ Christiane
au Conseil d'Administration	
du Lycée « Georges Brassens »	SUDNIKOWICZ Christiane
du Lycée « Lislet Geoffroy »	SUDNIKOWICZ Christiane
du LEPC « Julien de Rontaunay »	SUDNIKOWICZ Christiane

à la Commission consultative
de l'Environnement (CCE)
de l'Aérodrome Saint-Denis / Gillot

SUDNIKOWICZ Christiane *titulaire*

au Conseil de l'Ecole
élémentaire « Camélias »

SUDNIKOWICZ Christiane

ARTICLE 2

Pour la nomination de nouveaux délégués au Comité syndical du SIDE0 (Syndicat intercommunal d'Exploitation d'Eau océanique) - a) suite à la démission de son mandat électif de Monsieur ESPERET Jean-Pierre et b) compte tenu de la candidature de Monsieur MARCHAU Jean-Pierre, avant la présente nomination, membre suppléant de la structure, d'où la vacance consécutive de ce poste de suppléant -, il est fait application des dispositions des articles L. 5211-7 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales (scrutin secret majoritaire uninominal, à l'instar de l'élection du Maire).

a) Membre titulaire

- Candidature enregistrée

MARCHAU Jean-Pierre.

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| - émargements sur liste | 51, |
| - bulletins collectés dans l'urne | 51, |
| - bulletins blancs | 4, |
| - bulletins nuls | 3, |
| - suffrages exprimés | 44, |
| - suffrages obtenus | 44. |

b) Membre suppléant

- Candidature enregistrée

BOMMALAIS Geneviève.

A l'issue du scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-----|
| - émargements sur liste | 49, |
| - bulletins collectés dans l'urne | 49, |
| - bulletins blancs | 5, |
| - bulletin nul | 0, |
| - suffrages exprimés | 44, |
| - suffrages obtenus | 44. |

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint



Jacques LOWINSKY

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180427-182026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018